

## ENSEIGNEMENT

## Des directeurs de Bruxelles contre le décret Inscriptions

Mis en ligne le 20/11/2012

**Sur le terrain bruxellois, les conséquences sont inquiétantes. Nous demandons la suppression du facteur de proximité qui empêche la mixité sociale: l'école est devenue le reflet de son quartier.**

Nous sommes impressionnés par la mobilisation parentale et nous prenons la plume pour la soutenir (LLB 19.10.2012). A la suite de l'application du décret Inscriptions, nous, directeurs de Bruxelles, pouvons faire quelques constats qui sont occultés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le cabinet de la ministre.

Quels sont ces constats ?

Le travail des instituteurs et des équipes PMS qui accompagnaient les familles dans le choix d'écoles secondaires est devenu quasi impossible. Quelle famille risquerait-elle de renoncer à une place garantie dans une école proche alors que celle-ci ne répond pas nécessairement aux besoins de l'enfant ?

L'analyse du projet pédagogique d'une école secondaire par les parents est rendue difficile aujourd'hui. Le projet particulier de chaque école n'a plus de réelle incidence dans le choix qu'ils font contrairement aux objectifs du décret Missions.

Le discours politique fermé et faussement rassurant est peu respectueux et souvent très éloigné du vécu des familles et des écoles. La presse en fait régulièrement écho et nous la vivons au quotidien. Grande est devenue l'incertitude, voire l'extrême angoisse des parents et des enfants qui doivent attendre des mois avant de connaître leur future école secondaire alors que le passage devrait pouvoir se préparer dans la sérénité. Comme directeurs, nous nous sentons dans l'incapacité, malgré nous, de pouvoir mettre les enfants de 6e primaire en projet de réussite. Or, chacun s'accorde sur la nécessité qu'il faut pouvoir envisager la suite de son parcours pour avoir la force de donner le meilleur de soi.

En tant que directeurs et à la suite de ce décret, nous sommes sollicités par la problématique des inscriptions tout au long de l'année, ce qui nous détourne de nos missions premières comme la gestion pédagogique et humaine de nos écoles. Nous sommes en première ligne et gérons quotidiennement l'anxiété parentale car pour les parents, nous restons les seules personnes identifiées et susceptibles de résoudre leurs questions alors que nous n'en avons plus les moyens !

Le continuum pédagogique, tant défendu aujourd'hui par tous les acteurs de l'enseignement, est devenu impossible. De plus en plus d'élèves viennent seuls de leur école primaire, or les pratiques pédagogiques de chaque école diffèrent, ce qui rend l'adaptation des enfants au secondaire de plus en plus compliquée, en témoigne le nombre croissant d'échecs en fin de première secondaire. La suppression définitive de l'adossement en 2014 va anéantir des années de collaboration mise en place entre des équipes pédagogiques visant entre autres à une meilleure harmonisation du passage entre l'enseignement primaire et secondaire.

Les critères géographiques nous semblent aussi particulièrement iniques et incompréhensibles pour une



Illu Serge Dehaes

toute grande majorité des parents. Malheureusement, ce sont les facteurs principaux d'attribution des places dans les écoles. Le partenariat pédagogique qui remplacera l'adossement prévu dans le décret et qui permet à une école secondaire de s'associer à au moins trois écoles primaires dont une école à indice socio-économique faible est un vrai leurre ! Les conditions fixées par le décret sont trop astreignantes et sans certitude de résultats. Dans sa forme, le décret affiche clairement sa défiance par rapport aux chefs d'établissement qui ont toujours, par le passé, réussi des partenariats pédagogiques avec des écoles primaires voisines sans qu'un décret n'ait dû leur être imposé.

Le décret Inscriptions a clairement hiérarchisé, dans l'esprit des parents, les écoles entre elles : les écoles complètes le sont de plus en plus et les écoles désertées voient leur premier degré fondre. Le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui mentionne les écoles dites complètes, ne renforce-t-il pas quelque part cette dualisation ? Il est évident que les parents veulent la meilleure école pour leur enfant mais chaque école avec son équipe éducative défend un projet pédagogique de qualité adapté à son environnement et aux formes d'enseignement qu'elle propose à partir du 2e degré.

Il est urgent d'agir car, à la suite de ce décret conditionnant les inscriptions, nous constatons que les écoles situées dans les quartiers plus populaires ferment, les unes après les autres, leur filière d'enseignement général qui prépare davantage les élèves aux études supérieures.

Pour toutes ces raisons, et avec les associations de parents de nos écoles, nous demandons l'abrogation du décret Inscriptions et un retour au décret Missions de 1997. A tout le moins, nous exigeons qu'une analyse circonstanciée sur la problématique bruxelloise soit réalisée avec les directions des écoles de Bruxelles avec comme priorités : la suppression du facteur de proximité qui empêche la mixité sociale (l'école aujourd'hui devient le reflet de son quartier); la révision des conditions du partenariat pédagogique; le maintien de l'adossement.

#### **Les auteurs de cette lettre ouverte sont :**

Aicha DQAÏCHI (directrice adjointe de l'institut des Ursulines de Molenbeek), Didier DILLIE (directeur du Campus Saint-Jean à Molenbeek), Evelyne HUSDYN (directrice de Notre-Dame de Joie à Bruxelles), Gaëtan LEBRUN (directeur adjoint du centre scolaire Saint-Vincent de Paul Enfant Jésus, site Boitsfort), Benoît LENGELE (directeur de l'école Joie de vivre à Jette), Nicole LEWAHERT (directrice de l'institut Maris Stella à Laeken), Anne L'OLIVIER (directrice du centre scolaire Notre-Dame de La Sagesse à Ganshoren), Vincent MARÉCHAL (directeur du centre scolaire Saint-Vincent de Paul Enfant Jésus, site Vleurgat), Christophe OTTERMANS (directeur de l'institut des Ursulines-Sacré-Cœur de Koekelberg), Christophe RAQUET (directeur du centre scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout à Woluwe-Saint-Lambert), Rose ROMAIN (directrice du collège La Fraternité à Laeken), Anne-Marie SAMSON (directrice adjointe du collège La fraternité site 1000 Bruxelles), Myriam STEVENS (directrice du Sacré-Cœur de Jette), Thierry VANDERIJST (directeur du collège Saint-Pierre de Jette), Claude VOGLET (directeur du collège Saint-Pierre à Uccle), Jean-Marc ZOCASTELLO (directeur du Sacré-Cœur de Ganshoren), Luc ZOMERS (directeur du lycée Maria Assumpta).

---

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>

